

République française

Département du TARN

Arrondissement :

Castres

MAIRIE de VABRE

Tél : 05 63 74 40 60

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE**

Séance du 10 avril 2025

Date de la convocation: 28/03/2025
Le dix avril deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre

Membres en exercice : 14
Présents : 13
Représentés : 1
Votants : 14
Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES

Pour : 14
Contre : 0
Absent(es) représenté(es) : Michel CALS représenté par Françoise PONS

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Marie WILTORD RIBOULET

N° DE 2025 022

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la commission finance et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :

- Le taux de la taxe d'habitation à 9.44%
- Le taux de la taxe foncière bâtie à 51.30%
- Le taux de la taxe foncière non bâtie à 84.37%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- Charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Madame Françoise Pons

Maire de Vabre (E.m.)



Maire de VABRE

Marie WILTORD RIBOULET

Secrétaire de séance